

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20231016-01

Nomenclature : 8.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 09
Nombre de votants : 13

OBJET

**Aide d'urgence à une famille
Secours n°10/2023**

L'an deux mil vingt trois

Le 16 octobre

Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date de convocation du conseil d'administration : 07/06/2023

Présents : Claire GOUBET, Céline COMPAIN, François THOMAS,
Narcisse SALMON, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON,
Elisabeth CLAVIER, Jean-François DAVID, Florence BARONNET.

Pouvoirs : François-Régis THINAT (donne pouvoir à Laurence
PAJON), Josèphe LAURIER (donne pouvoir à Anne-Marie OSWALD),
Benjamin MARTIN (donne pouvoir à Claire GOUBET), Chantal
JOUANIN (donne pouvoir à François THOMAS) ;

Absents excusés : Jean LALANNE, Fabrice CHOLLET ;

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD.

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser à une famille de la commune une aide de 540 €
pour sa facture énergie (fioul).

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Notifié/publié le : 24 OCT. 2023

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20231016-02

Nomenclature : 8.2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 09
Nombre de votants : 13

OBJET

**Aide d'urgence à une famille
Secours n°11/2023**

L'an deux mil vingt trois

Le 16 octobre

Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date de convocation du conseil d'administration : 07/06/2023

Présents : Claire GOUBET, Céline COMPAIN, François THOMAS,
Narcisse SALMON, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON,
Elisabeth CLAVIER, Jean-François DAVID, Florence BARONNET.

Pouvoirs : François-Régis THINAT (donne pouvoir à Laurence
PAJON), Josèphe LAURIER (donne pouvoir à Anne-Marie OSWALD),
Benjamin MARTIN (donne pouvoir à Claire GOUBET), Chantal
JOUANIN (donne pouvoir à François THOMAS) ;

Absents excusés : Jean LALANNE, Fabrice CHOLLET ;

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD.

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser à une famille de la commune une aide pour les
frais de scolarité de collège de leur enfant pour un montant de
204,97 €

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par voie
d'affichage.

Notifié/publié le : 24 OCT. 2023

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président



Maire Adjointe

Anne-Marie OSWALD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20231016-03

Nomenclature : 7.1

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 09
Nombre de votants : 13

OBJET

Tarifs des repas portés à domicile

L'an deux mil vingt trois

Le 16 octobre

Le conseil d'administration du CCAS de SAINT MARTIN D'AUXIGNY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHOLLET,
président du CCAS,

Date de convocation du conseil d'administration : 07/06/2023

Présents : Claire GOUBET, Céline COMPAIN, François THOMAS,
Narcisse SALMON, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON,
Elisabeth CLAVIER, Jean-François DAVID, Florence BARONNET.

Pouvoirs : François-Régis THINAT (donne pouvoir à Laurence
PAJON), Josèphe LAURIER (donne pouvoir à Anne-Marie OSWALD),
Benjamin MARTIN (donne pouvoir à Claire GOUBET), Chantal
JOUANIN (donne pouvoir à François THOMAS) ;

Absents excusés : Jean LALANNE, Fabrice CHOLLET ;

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD.

Le conseil d'administration,

Sur la proposition de la vice-présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024, le prix des repas portés à domicile et distribués par le CCAS à 7,50 €.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Notifié/publié le : 24 OCT. 2023

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Président

Fabrice CHOLLET

